

COMMUNE DE VERO

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT –
Antoine PINNA
- Notaires associés –
Pôle d'activités de Porticcio
Local n°12
20166 GROSSETO-PRUGNA**

Suivant acte reçu par Maître Joseph MELGRANI, Notaire à GROSSETO-PRUGNA, le 26 décembre 2022, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Madame Joséphine ARMANI, demeurant à VERO.
Née à VERO le 14 mai 1935 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé conformément aux articles 2261 et 2272 du Code Civil, le bien ci-après désigné :

A VERO (Corse-du-Sud) :

Diverses parcelles de terre cadastrées section A lieudit **CALZATOJA** N°453 pour 19 a 64 ca et 454 pour 99 ca ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : pmcv.porticcio@notaires.fr

Pour avis Maître Joseph MELGRANI